

Les élections législatives du 13 décembre 1987

Analyse des résultats.

par William FRAEYS,

Ingénieur Commercial ULB.



Les résultats des élections législatives du 13 décembre 1987 peuvent être analysés sous une double optique. Une première approche consiste à examiner le comportement politique des électeurs : ont-ils beaucoup varié dans leurs choix depuis la dernière consultation, ont-ils voté différemment suivant les régions, se sont-ils plus ou moins abstenus ? Une seconde voie, plus politique, porte l'observateur à s'interroger sur les conséquences du scrutin : les majorités seront-elles modifiées, l'asymétrie régionale s'installera-t-elle dans notre pays ?

Il nous paraît que la caractéristique majeure du scrutin du 13 décembre 1987 doit être celle-ci : élection de grande stabilité quant aux choix des citoyens, ses conséquences politiques ultérieures dépasseront de loin les mouvements des suffrages exprimés.

La stabilité ou le mouvement électoral est le mieux mesuré par ce que nous appelons le « taux de mobilité externe ». Celui-ci est la demi-somme des valeurs absolues des différences de pourcentages par rapport aux votes valables obtenus par les divers partis, ou groupes de partis, lors de deux élections successives. Il mesure le pourcentage d'électeurs qu'une série de partis ont gagné et les autres perdu. Il ne mesure pas les mouvements de compensation internes entre deux ou plusieurs listes; électeurs d'un parti quittant celui-ci et croisés par d'autres faisant le choix exactement inverse. Tout donne à penser cependant que ces mouvements strictement compensatoires sont d'assez faible ampleur. En effet, les élections sont généralement caractérisées par un déplacement des voix dans un sens déterminé et non pas par des mouvements croisés. Si donc notre taux de mobilité externe reflète bien les variations du comportement des électeurs, le scrutin du 13 décembre 1987 figurera parmi les plus stables de l'histoire du suffrage universel belge. Depuis 1919 en effet, le taux de mobilité n'aura été que trois fois inférieur au chiffre actuel,

mesuré au niveau national de 4,01 %, et ce sur vingt-deux élections législatives. Cette grande stabilité constatée pour l'ensemble du pays, et qui peut masquer certaines compensations internes au sein des « familles » politiques dont les composantes régionales évolueraient différemment, se retrouve pleinement au sein de chaque région. On peut donc conclure clairement que la grande majorité des électeurs ont confirmé en 1987 leur choix de 1985 et que les variations se sont faites à la marge. Dans un système de représentation proportionnelle, celles-ci sont parfois suffisantes pour entraîner des conséquences politiques largement supérieures à leur ampleur purement numérique (1). Ainsi la perte de l'étroite majorité dont disposaient les Sociaux chrétiens et les Libéraux au Conseil régional wallon et au Conseil de la Communauté française suffira à elle seule à modifier profondément le paysage politique de la Belgique.

*
**

L'analyse que nous ferons des résultats des élections législatives de 1987 sera, dans sa structure, fort semblable à celles des divers scrutins que nous publions depuis 1961 dans *Res Publica*.

1. Nous nous limiterons à examiner les résultats en voix pour la Chambre des Représentants. Comme à chaque scrutin, les résultats pour la Chambre et ceux pour le Sénat sont quasi identiques. Certes l'influence locale de certains candidats peut occasionner de légères différences entre les pourcentages de voix pour l'une ou l'autre assemblée, mais pour l'ensemble du pays, les écarts ne dépassent jamais 0,5 % des votes valables pour une même liste. Il demeure également traditionnel que le nombre de votes valables est plus faible au Sénat qu'à la Chambre; la différence n'atteint cependant pas 50.000 voix sur plus de 6 millions (2).

2. Nous utiliserons les résultats officiels complets publiés dès le lendemain du scrutin. Les différences avec les résultats officiels disponibles beaucoup plus tard, ne sont pas significatives.

3. Nous examinerons d'abord les résultats au niveau de l'ensemble du pays et ensuite respectivement pour les cantons flamands, wallons et bruxellois.

(1) Il en a été ainsi par exemple en 1958 où les deux partis de la majorité sortante, PSB et Parti libéral, n'ont perdu ensemble que 2,65 % des votes valables, mais où le Parti social chrétien a obtenu la majorité absolue au Sénat. Ces élections ont cependant débouché sur la conclusion du Pacte scolaire et introduit une présence sociale chrétienne au Gouvernement, ininterrompue depuis trente ans.

(2) Remarquons que le nombre de bulletins déposés est supérieur à 3.003 au Sénat. Ceci résulte évidemment d'erreurs de comptage. Ces erreurs sont donc de l'ordre de 4,5 pour 10.000.

I. Les résultats pour l'ensemble du pays.

A. LES RÉSULTATS EN VOIX.

Le tableau I regroupe les résultats exprimés en voix pour les diverses listes qui se présentaient aux électeurs en 1985 et en 1987. Le nombre d'électeurs inscrits s'élevait à 7.044.211 soit quelque 43.000 de plus que deux ans plus tôt. La participation électorale est quasi stable : 93,31 % contre 93,59 %.

Le nombre de bulletins « blancs et nuls » est en repli et n'atteint plus que 6,57 % contre 7,45 %. Ce niveau de bulletins non valables est le plus bas depuis 1965. Il avait atteint 8,39 % en 1978 et même 12,35 % pour les élections européennes de 1979. Il n'y a donc certainement pas un désir d'opposition aux partis politiques qui s'organiserait sous une forme d'abstention électorale.

Au niveau de l'ensemble du pays, le commentaire ne peut porter que sur les listes qui se présentent dans les trois groupes de cantons : flamands, wallons et bruxellois, et sur les résultats des « familles » politiques dont chacune des composantes est confrontée au choix des électeurs dans deux des trois groupes de cantons. Comparer en effet le résultat d'une liste qui a pour corps électoral les cantons flamands et bruxellois d'une part, à une autre qui se présente en Wallonie et à Bruxelles, sans tenir compte du nombre d'électeurs dans l'une et l'autre circonscriptions, serait fausser la comparaison. Les électeurs inscrits des cantons flamands représentent en effet 58,63 % du total national, contre 31,20 % pour les wallons et 10,17 % pour les cantons bruxellois. Le mouvement d'augmentation relative du corps électoral flamand se poursuit d'élections en élections.

Les listes d'*extrême gauche* (P.T.B. - P.V.D.A. et P.O.S. - S.A.P.) recueillent 1,25 % des voix, soit 0,27 % de plus qu'en 1985. Elles ne compensent cependant pas le recul des *Communistes* qui tombent à 0,83 %, en régression de 0,35 %. Ensemble l'*extrême gauche* représente à peine 2 % de l'électorat et demeure sans représentation parlementaire.

Les *Socialistes* gagnent 2,23 % des suffrages et avec 30,54 % deviennent la première famille politique du pays. Ils devancent les *Sociaux chrétiens* de plus de 3 %. Cette situation, qui rappelle celle des élections européennes de 1984, est très exceptionnelle dans l'histoire électorale belge ; elle ne s'est présentée qu'en 1925 et 1936. Ce progrès socialiste est le plus largement dû à la composante francophone de cette famille politique : le P.S.

Les *Sociaux chrétiens*, au contraire, régressent de 2,37 % et se retrouvent à 27,46 % des votes des électeurs belges. Sauf en 1981, les *Sociaux chrétiens* n'ont jamais recueilli aussi peu de voix. Le recul de 1987

TABLEAU I
Elections législatives de 1987 et de 1985
Résultats pour la Chambre des Représentants
Ensemble du pays

	1987		1985	
	Nombres absolus	%	Nombres absolus	%
Electeurs inscrits	7.044.211		7.001.297	
Bulletins déposés	6.573.045	93,31	6.552.342	93,59
Blancs et nuls	431.833	6,57	487.853	7,45
Votes valables	6.141.212	93,43	6.064.489	92,55
1. Extrême gauche	76.604	1,25	59.705	0,98
2. Communistes	51.074	0,83	71.691	1,18
3. Socialistes		(30,54)		(28,31)
PS	961.429	15,66	834.488	13,76
SP	913.975	14,88	882.122	14,55
4. Sociaux chrétiens		(27,46)		(29,83)
PSC	491.839	8,01	482.559	7,96
CVP	1.194.687	19,45	1.291.257	21,29
Autres listes chrétiennes*			35.420	0,58
5. Libéraux		(20,96)		(20,96)
PRL	577.897	9,41	619.392	10,21
PVV	709.137	11,55	651.657	10,75
6. Listes wallonnes**	12.390	0,20	9.294	0,15
7. FDF	71.340	1,16	72.361	1,19
8. Volksunie	494.229	8,05	477.821	7,88
9. Vlaams Blok	116.410	1,90	85.392	1,41
10. UDRT-RAD	6.452	0,11	69.770	1,15
11. Ecologistes		(7,05)		(6,25)
Ecolo	157.985	2,57	152.481	2,52
Agalev	275.307	4,48	226.777	3,73
12. Divers	30.457	0,49	42.302	0,71

* En 1985 : SEP et Parti libéral chrétien.

** En 1987 : Rassemblement wallon.

En 1985 : Parti wallon.

est largement dû au C.V.P. Le P.S.C. progresse très légèrement si l'on compare son résultat de 1987 à celui des seules listes P.S.C. de 1985, mais régresse si l'on tient compte de la disparition du S.E.P. et de la situation particulière de la liste P.S.C.-A.P.B. à Bruxelles.

Les *Libéraux* se retrouvent exactement à leur niveau de 1985, en raison du fait que le léger recul du P.R.L. est compensé par la faible avance du P.V.V. Avec 20,96 % des suffrages, les *Libéraux* se retrouvent à moins de 1 % de leur maximum historique de 1965.

Les *listes communautaires*, tant wallonnes que flamandes et bruxelloises progressent ensemble de 0,68 %, mais restent à un niveau représentant environ la moitié de leur maximum de 1971. Une analyse plus détaillée de leurs résultats sera faite au niveau des trois groupes de cantons.

L'U.D.R.T. - R.A.D. disparaît pratiquement de la carte politique de la Belgique. Il ne représente plus que quelque 6.000 électeurs. Il faut cependant souligner que nous avons totalisé les voix du P.S.C.-A.P.B. avec les voix sociales chrétiennes et que parmi celles-ci doivent figurer un certain nombre d'électeurs U.D.R.T. qui ont suivi leur candidat : M. Hendrick.

Les *Ecologistes* progressent de 0,80 % et recueillent les suffrages de 7,05 % des électeurs. Ils atteignent ainsi leur meilleur résultat législatif, sans reproduire leur maximum de 8,16 % réalisé aux élections européennes de 1984. Le progrès des *Ecologistes* est quasi exclusivement dû à la composante flamande : Agalev.

Les *listes diverses*, dont quelques-unes peuvent être cataloguées d'extrême droite ne recueillent pas un demi pour-cent des voix. Malgré quelques progrès, ces listes d'extrême droite ne représentent rien au point de vue de leur impact électoral.

Après avoir examiné les résultats des principaux partis, nous voudrions rappeler, dans une perspective plus longue, l'évolution des grandes tendances politiques du pays. Nous choisirons les scrutins de référence en raison des maxima ou minima de certaines familles politiques ou en raison de ruptures nettes intervenues dans l'évolution de certaines listes.

Le tableau II regroupe et compare les résultats des trois « familles » traditionnelles de la politique belge : socialiste, sociale chrétienne et libérale.

TABLEAU II
Résultats des trois « familles » traditionnelles en % des votes valables
Ensemble du pays

	<i>Socialistes</i>	<i>Sociaux chrétiens</i>	<i>Libéraux</i>	<i>Totaux</i>
1950	35,53	47,68	12,00	95,21
1965	28,28	34,48	21,61	84,37
1984 (élections européennes)	30,45	27,43	18,08	75,96
1985	28,31	29,25	20,96	78,52
1987	30,54	27,46	20,96	78,96

Nous avons choisi l'année 1950 parce que cette élection marque le résultat le plus élevé pour les trois familles ensemble et le record historique des *Sociaux chrétiens*. C'est l'élection marquée par l'issue de la « Question royale ». Ensemble les trois familles recueillaient 95,21 % des suffrages. Les *Sociaux chrétiens* et les *Socialistes* devançaient très largement le *Parti libéral* de l'époque.

Les élections de 1965, tenues au terme de quatre années de Gouvernement social chrétien - socialiste (Lefèvre - Spaak) et marquées par la transformation du Parti libéral en P.L.P., s'ouvrant aux chrétiens, sont demeurées celles de la grande rupture : d'un système politique basé sur deux partis dominants et un parti d'appoint, on est passé à un système de trois partis d'importance relative pas trop éloignée. Lors de cette élection, les trois familles traditionnelles recueillaient encore 84,37 % des voix.

Ce pourcentage allait passer par un minimum en 1971, sous l'effet du progrès des listes communautaires, et ensuite remonter régulièrement. Lors des élections européennes de 1984 d'abord, et des élections législatives de 1987 ensuite, les Socialistes prendront la première place des familles politiques. Ils totaliseront 30,54 % des suffrages contre 27,46 % aux Chrétiens, fort proches de leur minimum historique, et 20,96 % aux Libéraux, à 0,65 % de leur sommet. Avec 78,96 % des voix, les trois familles ont reconquis une partie du terrain perdu, mais la bipolarisation de la vie politique belge s'éloigne un peu plus, pour conforter le maintien d'une situation de trois familles dominantes, née de la rupture de 1965.

Le tableau III complète la description du paysage électoral belge puisqu'il ajoute les résultats des diverses listes à celui des trois familles traditionnelles. Il y est fait référence aux élections de 1971, caractérisées par la poussée des listes communautaires (flamandes, wallonnes et bruxelloises) qui atteignaient 22,34 % des voix.

TABLEAU III
Pourcentages de voix par groupes de partis
En % des votes valables
Ensemble du pays

	Trois familles traditionnelles	Listes communautaires	Autres partis représentés	Parti Communiste	Partis non représentés*
1965	84,37	9,36	—	5,03	1,24
1971	73,74	22,34	—	3,11	0,81
1985	78,52	10,63	7,40	1,18	2,27
1987	78,96	11,31	7,05**	0,83	1,85

* Autres que les listes communautaires et, en 1985 et 1987, le Parti Communiste.

** En 1987, uniquement les listes écologistes (Agalev et Ecolo).

Depuis lors, les trois familles traditionnelles ont repris ensemble quelque 5 % des suffrages et les listes communautaires sont retombées à 11,31 %, disparaissant quasi totalement en Wallonie, régressant très fort à Bruxelles et reculant plus modérément en Flandre. Pendant le même

temps, les Communistes poursuivaient leur déclin et perdaient toute représentation parlementaire, mais il apparaissait des listes écologistes qui, en 1987, totalisent un peu plus de 7 % de l'électorat.

Rappelons que le taux de mobilité externe, mesuré pour l'ensemble du pays ne s'élève qu'à 4,01 %, contre 8,56 % entre 1981 et 1985 et 13,71 % entre 1978 et 1981. Nous en donnerons les valeurs pour chacun des trois groupes de cantons dans les pages qui suivent, car c'est à ce niveau qu'il prend toute sa signification.

B. LA COMPOSITION DES ASSEMBLÉES.

Les tableaux IV et V résumant les résultats des élections exprimés en sièges, tant pour la Chambre et le Sénat, que pour les Conseils de communautés et de régions.

A la *Chambre*, les *Socialistes* gagnent 5 sièges pour le P.S. et sont au statu quo pour le S.P. Avec 72 élus, ils sont la tendance la plus largement représentée, et dépassent même la représentation chrétienne de 1985.

Les *Sociaux chrétiens* perdent 7 sièges (3), dont 6 pour le C.V.P. qui, avec 43 sièges, se retrouve à son minimum de 1981.

La représentation *libérale* se renforce de deux unités, puisque le gain de 3 sièges par le P.V.V. n'est réduit que de la perte d'un élu P.R.L. Avec 48 élus, les libéraux se retrouvent aussi nombreux qu'en 1965 après la victoire du P.L.P.

Le *F.D.F.* maintient ses trois élus, mais obtient le troisième siège d'extrême justesse.

La *Volksunie* maintient également sa représentation. Avec 16 sièges, elle se situe cependant au-dessous de son maximum de 22 élus réalisé en 1974.

Le *Vlaams Blok* gagne un siège et il est symptomatique de noter que ce parti obtient ses 2 élus dans le seul arrondissement d'Anvers.

L'*U.D.R.T.* - *R.A.D.* n'est plus représenté en tant que tel, si l'on range M. Hendrick dans le total des élus P.S.C.

Les *Écologistes* maintiennent globalement leurs 9 élus, malgré une avance en voix. La raison doit en être trouvée dans le fait que, tant Ecolo qu'Agalev, n'obtiennent pas, chacun, deux sièges par le jeu de la règle du quorum. En effet, Ecolo dispose dans le Hainaut d'assez de voix pour obtenir 2 sièges, il en est de même d'Agalev qui aurait dû avoir 1 siège en Flandre occidentale et 1 au Limbourg, mais n'atteint pas le quorum

(3) Même 8, si l'on considère que M. Hendrick, élu sur la liste PSC-APB n'est pas réellement un élu social chrétien.

TABLEAU IV
Composition de la Chambre et du Sénat

	Chambre		Sénat	
	1987	1985	1987	1985
Socialistes				
PS	40	35	36	33
SP	32	32	29	28
Sociaux chrétiens				
CVP	43	49	39	42
PSC	19*	20	16	18
Libéraux				
PRL	23	24	21	23
PVV	25	22	18	19
FDF	3	3	2	2
Volksunie	16	16	13	12
Vlaams Blok	2	1	1	—
UDRT-RAD	—*	1	—	—
Agalev	6	4	5	3
Ecolo	3	5	3	3
	212	212	183	183

* En 1987, M. Hendrick, député UDRT sortant, mais élu sur la liste PSC-APB est repris parmi les députés PSC.

nécessaire pour participer à la répartition des sièges par apparentement provincial.

Lorsque l'on examine la dévolution des sièges entre les partis, il n'apparaît pas que l'une ou l'autre liste ait été particulièrement favorisée ou défavorisée par le hasard de l'attribution du dernier siège. Hormi le cas des Ecologistes qui ont pâti, comme souvent les « petites » listes de la règle du quorum et celui du F.D.F. qui obtient le dernier siège dans le Brabant à quelques 2.000 voix près, la répartition est assez uniforme dans les autres partis. Ainsi, sur les 9 provinces, le P.S., le P.R.L. et le P.V.V. obtiennent deux fois le dernier siège, le C.V.P., le F.D.F. et Agalev une fois. Quant aux listes qui se situent en ordre utile immédiatement après la dévolution du dernier siège (4), ce sont celles du P.S., du S.P. et du C.V.P. chacune dans deux provinces et du P.V.V., du P.R.L. et du P.S.C. dans une. On voit qu'il n'existe pas de déséquilibre fondamental entre les trois familles politiques quant au hasard de l'obtention du dernier siège.

Au Sénat les mouvements de sièges suivent moins directement les variations des suffrages des électeurs en raison de l'attribution des sièges

(4) Cette notion est moins théorique qu'il n'apparaît. Elle signifie qu'il suffirait à la liste en question d'un faible progrès aux élections suivantes pour conquérir le dernier siège.

de sénateurs provinciaux et cooptés. Néanmoins les tendances générales sont les mêmes qu'à la Chambre : gain de sièges par les *Socialistes* (P.S. + 3 et S.P. + 1), perte pour les *Sociaux chrétiens* (C.V.P. — 3, P.S.C. — 2), recul des *Libéraux*, car ici le P.V.V. perd 1 siège malgré son avance en voix, statu quo du F.D.F. (2 élus) et légère avance de la *Volksunie*. Le *Vlaams Blok* obtient 1 siège, élu direct à Anvers et les *Ecologistes* se retrouvent à 8 en gagnant 2 sièges. Notons qu'ils ne pâtissent de la règle du quorum que dans la seule province de Flandre occidentale.

En ce qui concerne le dernier élu direct, la majorité sortante l'obtient dans 6 provinces et les *Socialistes* dans 3.

L'arithmétique parlementaire peut se résumer à quelques constatations. Tout d'abord, la majorité sortante conserve 110 sièges sur 212 à la Chambre et 94 élus sur 183 au Sénat. Cela signifie une majorité de 3 voix dans une assemblée et de 2 dans l'autre. D'autre part, aucune bipartite de familles traditionnelles n'atteint les 2/3 des élus, ce qui dans un Parlement « constituant » doit être souligné. Enfin, deux par deux, les bipartites de ces familles traditionnelles ont, dans les deux Assemblées, la majorité simple.

Il est souvent fait allusion au fait que le nombre d'électeurs nécessaire pour élire un député, varie fort de parti à parti. En 1987, en effet, il oscille entre 23.780 pour 1 élu F.D.F. et 58.205 pour un député du *Vlaams Blok*. On peut remarquer aussi que les 124 élus flamands le sont en moyenne par 29.869 voix et les 88 francophones par 25.687. Il y a à ce phénomène deux raisons. La première réside dans le fait que le nombre de sièges par arrondissement est basé sur le nombre d'habitants et non pas sur le nombre d'électeurs inscrits; les provinces où résident plus d'étrangers et celles où le nombre de Belges de moins de 18 ans est élevé sont donc proportionnellement plus représentées. Ainsi il y a aujourd'hui 1 siège dans l'arrondissement de Bruxelles pour 29.799 électeurs inscrits, contre 31.855 pour les arrondissements wallons et 35.116 pour les arrondissements flamands. Une adaptation du nombre de sièges entre les arrondissements a lieu tous les 10 ans.

La seconde raison du nombre différent de voix nécessaires pour obtenir un élu réside dans le mécanisme de dévolution des sièges et notamment dans la règle du quorum qui favorise les grands partis. C'est ainsi qu'il suffit de 24.036 voix pour un élu P.S., 25.125 pour un P.R.L. ou 27.783 pour un C.V.P., tandis qu'Agalev doit disposer de 45.884 votes pour envoyer un représentant au Parlement, qu'Ecolo en a besoin de 52.662 et le *Vlaams Blok* de 58.205. Le cas du F.D.F. est particulier. Il ne lui faut que 23.780 voix parce qu'il a la chance d'avoir obtenu son troisième élu de justesse et que, ses suffrages étant concentrés surtout sur l'arron-

dissement de Bruxelles, il profite à plein du haut degré de représentativité de celui-ci.

La composition des Conseils de communautés et de régions est donnée au tableau V. L'élément politiquement le plus lourd de signification est évidemment la perte de la courte majorité dont disposaient les Libéraux

TABLEAU V
Composition des Conseils de Communautés et de Régions
Elections de 1987

	<i>Communauté française</i>	<i>Région wallonne</i>	<i>Conseil flamand</i>
Socialistes	60	51	49
Sociaux chrétiens	28*	25	65
Libéraux	35	25	36
FDF	4	1	—
Volkunie	—	—	24
Vlaams Blok	—	—	3
Ecologistes	5	2	9
	132	104	186

* Y compris M. Hendrick, élu sur la liste PSC-APB.

et les Sociaux chrétiens dans les Conseils de la Communauté française et de la Région wallonne. Sans que les Socialistes n'y aient, seuls, la majorité, leur position est telle que leur présence dans les Exécutifs apparaît comme certaine. Au Conseil flamand la majorité sortante perd 6 sièges, mais demeure majoritaire et avec 101 sièges sur 186, reste maîtresse du jeu, si elle le désire.

II. Les résultats par régions.

A. LES CANTONS FLAMANDS.

Dans les cantons flamands, c'est-à-dire ceux des quatre provinces flamandes et de l'arrondissement de Louvain, auxquels s'ajoutent les cinq cantons flamands de l'arrondissement de Bruxelles (Asse, Hal, Lennik, Meise et Vilvorde) la participation électorale a été de 94,67 % des inscrits, c'est-à-dire du même ordre de grandeur qu'en 1985. Cette participation est traditionnellement plus élevée en Flandre qu'en Wallonie et surtout qu'à Bruxelles.

Les bulletins blancs et nuls ne s'élèvent qu'à 6,47 %, ce qui constitue le pourcentage le plus bas depuis 1961.

Les résultats des diverses listes sont repris au tableau VI.

TABLEAU VI
Elections législatives de 1987 et de 1985
Résultats pour la Chambre des Représentants
Cantons flamands

	1987		1985	
	Nombres absolus	%	Nombres absolus	%
Electeurs inscrits	4.130.008		4.085.996	
Bulletins déposés	3.909.736	94,67	3.874.186	94,82
Blancs et nuls	252.990	6,47	280.209	7,23
Votes valables	3.656.746	93,53	3.593.977	92,77
1. Extrême gauche	50.668	1,39	45.329	1,26
2. Communistes	16.510	0,45	17.627	0,49
3. SP	884.194	24,18	851.628	23,70
4. CVP	1.147.767	31,39	1.242.650	34,58
5. PVV	675.166	18,46	623.687	17,35
6. Volksunie	472.752	12,93	457.017	12,72
7. Vlaams Blok	110.533	3,02	79.119	2,20
8. UDRT-RAD	372	0,01	10.338	0,29
9. Agalev	268.061	7,33	220.700	6,14
10. Listes francophones*	22.989	0,63	30.880	0,85
11. Divers	7.734	0,21	15.002	0,42

* Il s'agit des listes des partis traditionnels (PS, PSC, PRL), du FDF, d'Ecolo et du RW qui se présentaient en 1987 dans les cinq cantons flamands de l'arrondissement de Bruxelles. En 1985, il y a lieu d'y ajouter le SEP et le PLC et certaines listes francophones qui se présentaient à Louvain.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est la grande stabilité du corps électoral : elle est mesurée par un taux de mobilité externe de 3,94 %, c'est-à-dire de moitié inférieur à celui de 1985, mais du tiers de celui de 1981 et le moins élevé de tous ceux calculés depuis quinze ans. Cette stabilité s'explique par le fait que seul le C.V.P. perd des voix (3,19 % des suffrages valables) et que ce recul se compense par des progrès assez limités répartis entre les autres listes. Il est vraisemblable que certains mouvements internes ne se décèlent pas immédiatement. Sans doute des électeurs de la Volksunie auront-ils rejoint le Vlaams Blok et auront été remplacés par des transfuges du C.V.P., sans doute aussi certains socialistes auront-ils voté Agalev ou même Vlaams Blok (à Anvers notamment) et la compensation sera-t-elle venue de la gauche du C.V.P. Il nous paraît cependant très probable que la grande majorité des électeurs aura fait le même choix en 1987 qu'en 1985.

Les listes d'*extrême gauche* progressent de 0,13 %, tandis que les *Communistes* reculent encore un peu. Ensemble, ils ne représentent pas 2 % des suffrages valables.

Les *Socialistes* avancent de 0,48 % et, avec 24,18 %, réalisent un score qui se situe parmi les meilleurs depuis 1965, mais au-dessous du niveau

« européen » de 1984 et en recul de 5,38 % par rapport à leur résultat de 1961 (5).

Le S.P. progresse dans 74 des 102 cantons flamands, mais recule dans les 28 autres. Au niveau provincial, le progrès socialiste est de 1,2 % en Flandre occidentale et de 0,3 % à Anvers. Au contraire, le S.P. recule de 0,2 % dans le Limbourg, malgré certains progrès locaux. Dans l'arrondissement de Louvain, il gagne 2,1 % des suffrages.

Les *Sociaux chrétiens* sont les seuls perdants du scrutin. En reculant de 3,19 %, ils se retrouvent à 31,39 % des suffrages valables, c'est-à-dire à leur minimum de toute l'histoire du suffrage universel. Quand on songe que le C.V.P. qui avait totalisé jusqu'à 60,37 % des votes flamands en 1950, qui réunissait encore 47,58 % de ceux-ci lors des élections européennes de 1979, grâce au beau succès de M. Tindemans, ne représente plus aujourd'hui que le tiers du corps électoral flamand, on comprend qu'il doive se livrer à un examen de conscience douloureux.

Le recul du C.V.P. est général en Flandre. Il se retrouve dans 100 des 102 cantons et, mesuré au niveau provincial, il se fixe curieusement au même niveau de 3,1 % à Anvers et dans les Flandres occidentale et orientale, tandis qu'il atteint 3,7 % dans le Limbourg. Les voix sociales chrétiennes perdues ne nous paraissent pas aller prioritairement dans une direction exclusive. Au contraire, elles nous semblent se répartir entre diverses autres listes.

Les *Libéraux* progressent de 1,11 % et atteignent 18,46 %, ce qui constitue leur second meilleur résultat électoral à 2,83 % au-dessous de leur record historique de 1981. Ils gagnent des voix dans 80 cantons, mais reculent dans 22. Au niveau provincial leur avance est la plus nette en Flandre orientale (+ 1,8 %) et en Flandre occidentale (+ 1,1 %), tandis que les progrès sont plus faibles au Limbourg (+ 0,5 %) et à Anvers (+ 0,3 %).

La *Volksunie* recueille 12,93 % des voix en quasi statu quo par rapport à 1985 (12,72 %). Elle progresse dans 53 cantons et recule dans 49 autres. Elle allie une avance de 2,4 % dans le Limbourg, à un recul modéré dans les deux Flandres. Son niveau actuel se situe parmi les plus bas des vingt dernières années.

Le *Vlaams Blok* progresse de 0,82 % et atteint, avec 3,02 %, son meilleur score. Si son progrès est quasi général, il atteint cependant une ampleur particulière dans la région anversoise (+ 3,59 % dans le canton

(5) Nous prenons toujours l'élection de 1961 comme point de référence, car elle est la dernière avant ce que nous considérons comme la grande « rupture » dans l'évolution électorale belge.

d'Anvers) où ses arguments anti-immigrés semblent avoir eu un certain écho.

Les *Ecologistes d'Agalev* réalisent, avec une avance de 1,19 %, le progrès le plus net de tous les partis dans les cantons flamands. Ils gagnent des voix dans 96 des 102 cantons et particulièrement en Flandre occidentale (+ 1,6 %) et à Anvers (+ 1,4 %). Leur progrès est moindre en Flandre orientale et au Limbourg. Avec 7,33 %, ils réalisent non seulement leur meilleur score, mais dépassent même leur résultat des élections européennes de 1984, ce qui est loin d'être le cas de leurs alter ego wallons.

Les *listes francophones* ne représentent plus que 0,63 % des voix. Une notable fraction de leur recul provient du fait qu'elles ne se présentaient plus dans l'arrondissement de Louvain en raison d'une modification de la loi électorale qui supprime la possibilité d'apparementement entre les trois arrondissements du Brabant. Il ne servait donc plus à rien, même pour les grands partis francophones de présenter des candidats à Louvain. Ce fait rend par ailleurs les résultats de l'arrondissement de Louvain un peu particuliers : le C.V.P. y perd 3,1 %, tandis que les 2,9 % des voix francophones de 1985 doivent se répartir sur les diverses autres listes qui, toutes ensemble, progressent d'un peu plus de 6 %.

Les *listes diverses* ne représentent quasi rien dans les cantons flamands.

B. LES CANTONS WALLONS.

Dans les cantons wallons, c'est-à-dire ceux des quatre provinces wallonnes et l'arrondissement de Nivelles, la participation électorale s'est élevée à 92,54 %, en léger recul par rapport à 1985 et à un niveau moyen si l'on envisage cette participation depuis vingt ans.

Les bulletins blancs et nuls représentent 6,68 % des bulletins déposés, soit un taux nettement plus faible qu'en 1985 et qui n'a été inférieur qu'une seule fois depuis 1965.

Les résultats des diverses listes exprimés en voix et en pour-cent des votes valables sont repris au tableau VII. Contrairement à la Flandre, où il y avait un parti vaincu et toute une série de listes qui progressent peu ou prou, il y a ici un vainqueur très net, le P.S., qui gagne 4,49 % des suffrages, et un ensemble de listes qui régressent ou réalisent un quasi statu quo.

Le mouvement électoral global est plus élevé que dans les cantons flamands, mais reste cependant plus faible que lors des deux scrutins antérieurs. Le taux de mobilité externe est en effet de 5,91 %, contre 10,50 en 1985 et 11,86 % en 1981. Il est par contre plus élevé qu'en 1978 et qu'en 1974.

TABLEAU VII
 Elections législatives de 1987 et de 1985
 Résultats pour la Chambre des Représentants
 Cantons wallons

	1987		1985	
	Nombres absolus	%	Nombres absolus	%
Electeurs inscrits	2.198.059		2.188.435	
Bulletins déposés	2.034.144	92,54	2.033.262	92,91
Blancs et nuls	135.785	6,68	159.012	7,82
Votes valables	1.898.359	93,32	1.874.250	92,18
1. Extrême gauche	19.371	1,02	12.305	0,66
2. Communistes	30 572	1,61	46.910	2,50
3. PS	834.233	43,94	739.350	39,45
4. Sociaux chrétiens				
PSC	439.769	23,17	423 367	22,59
SEP	—	—	26.602	1,42
5. PRL	421.803	22,22	452 869	24,16
6. FDF ⁶ et RW	15.680	0,83	11.075	0,59
7. UDRT	6.080	0,32	29.412	1,57
8. Ecologistes	122.773	6,47	116.810	6,23
9. Listes flamandes*	—	—	2.151	0,11
10. Divers	8.078	0,42	13.399	0,72

* Listes flamandes présentant des candidats dans l'arrondissement de Nivelles.

Les listes d'*extrême gauche* progressent de 0,36 %, c'est-à-dire moins que ne reculent les *Communistes* (0,89 %). Ensemble ces partis représentent 2,63 % de l'électorat (6).

Les *Socialistes* apparaissent comme les seuls vainqueurs du scrutin. En gagnant 4,49 % des voix, ils se retrouvent à 43,94 % de l'électorat wallon, c'est-à-dire à leur meilleur résultat depuis la « rupture » de 1965 et à 7,34 % au-dessous de leur record historique de 1925 (51,28 %). Ils sont donc dans la position tout à fait inverse de celle du C.V.P. en Flandre. Le progrès socialiste est général en Wallonie puisqu'il s'étend à 95 des 97 cantons. Au niveau provincial, il est le plus élevé à Namur (+ 5,8 %), et compris entre 4 et 5 % dans les trois autres provinces. Il atteint 3,6 % dans l'arrondissement de Nivelles.

Le résultat des *Sociaux chrétiens* doit s'interpréter avec prudence. Le P.S.C. recueille 23,17 % des voix, c'est-à-dire qu'il progresse légèrement (0,58 %) si l'on ne considère que le résultat des listes P.S.C. de 1985. Si l'on tient compte cependant du fait que les listes S.E.P., proches de la démocratie chrétienne, totalisaient 1,42 % des suffrages il y a deux ans

(6) En 1946, les Communistes obtenaient 21,48 % des suffrages wallons.

et ne se représentaient plus en 1987, le recul global des Sociaux chrétiens est de 0,84 %.

Les résultats sociaux chrétiens ne sont pas homogènes. Ils vont de progrès non négligeables dans certains cantons, à des reculs plus profonds encore dans d'autres. Sans tenir compte de S.E.P., le P.S.C. progresse dans 49 cantons et recule dans les 48 autres. Il avance dans le Hainaut (+ 1,3 %), à Liège (+ 0,8 %) et à Nivelles (+ 0,7 %) (7), mais régresse dans le Luxembourg (— 0,6 %) et à Namur (— 1,4 %). Mesuré sur une longue période le P.S.C. se situe à un niveau moyen par rapport à ses résultats depuis 1965.

Les *Libéraux* perdent 1,94 % des voix et se retrouvent avec 22,22 % des suffrages valables à un niveau qui est supérieur à celui atteint lors de 5 scrutins législatifs depuis 1965, mais inférieur cependant à leur maximum de 26,68 % atteint en 1968 et aux 25,40 % des voix réalisés par le P.L.P. lors des élections de 1965.

Le recul libéral se retrouve dans 78 des 97 cantons wallons, ce qui n'empêche pas des succès locaux pouvant atteindre plus de 4 à 5 % dans quelques cantons. Mesuré au niveau provincial, le recul est cependant général. Il est le plus élevé au Luxembourg (3,5 %), compris entre 2 et 2,5 % à Liège et en Hainaut et plus réduit à Namur (1,9 %). Dans l'arrondissement de Nivelles le P.R.L. avance de 1,1 %.

Le *F.D.F.* (à Nivelles) et le *Rassemblement wallon* totalisent 0,83 % des suffrages, soit 0,24 % de plus qu'en 1985.

L'*U.D.R.T.* disparaît quasiment de la carte politique en perdant 1,25 % des suffrages et en se retrouvant au niveau de 0,32 %.

Les *Écologistes* n'avancent que de 0,24 % et se retrouvent à 6,47 % de l'électorat wallon. Contrairement à leurs alter ego flamands, ils se situent nettement au-dessous de leur résultat « européen » de 1984 (9,42 %). Ils progressent dans 73 cantons et reculent dans 24. Leur progrès est compris entre 0,4 et 0,7 % à Liège, Namur et Nivelles. Il est de 1,1 % dans le Luxembourg mais, dans le Hainaut, Ecolo recule de 0,3 %.

Les *listes flamandes* ont totalement disparu, comme suite à la modification de la loi électorale réglant l'apparement dans la province de Brabant.

Les *listes diverses* ne totalisent toutes ensemble que 0,42 % des suffrages.

(7) A titre d'illustration indiquons que SEP recueillait 2,2 % et le CVP 0,4 % des voix dans l'arrondissement de Nivelles en 1985. Si l'on tient compte de ce fait, le résultat des Sociaux chrétiens ne se mesure plus en terme d'avance, mais de recul (— 1,9 %).

C. LES CANTONS BRUXELLOIS.

Nous classons sous le vocable « cantons bruxellois » les huit cantons (8) qui englobent les dix-neuf communes de l'agglomération bruxelloise. Trois d'entre eux ne comprennent que des communes de l'agglomération, tandis que les cinq autres voient s'y ajouter des communes appartenant à la région flamande. Aucune commune wallonne n'y figure.

Dans ces cantons la participation électorale ne fut que de 87,85 %, soit en recul par rapport à 1985 et au plus bas depuis vingt ans pour des élections législatives. Cette faible participation est particulière à l'agglomération de Bruxelles. Elle ne se retrouve pas dans les autres grandes villes du pays, ni en Flandre, ni en Wallonie, et est influencée notamment par les chiffres très bas de certains cantons (St. Gilles 82,3 %, Bruxelles 83,9 %, Schaerbeek et Saint-Josse 88,1 % et 88,4 %). Par contre, le pourcentage des bulletins blancs et nuls diminue depuis 1985 et se situe à 6,84 %, c'est-à-dire à un niveau inférieur à la moyenne des vingt dernières années.

Les listes d'*extrême gauche* progressent de 0,45 % des votes valables, c'est-à-dire un peu plus que le recul des *Communistes* qui atteint 0,21 %. Ensemble ces listes ne totalisent cependant pas 2 % des suffrages.

Les *Socialistes* sont les grands vainqueurs du scrutin bruxellois. Globalement ils progressent de 5,85 %, mais le progrès est exclusivement dû au P.S. qui recueille 20,64 % des voix, consolidant ainsi sa seconde position parmi les partis bruxellois et réalisant son meilleur score depuis 1965. Les gains socialistes sont supérieurs à 4 % dans chacun des huit cantons, avec un résultat tout à fait exceptionnel : une avance de 18,56 % dans le canton de Saint-Gilles. Ce canton est composé de la seule commune de Saint-Gilles. L'influence personnelle de son bourgmestre M. Ch. Piqué, aura joué à plein. Le S.P. se maintient d'autre part au niveau de 5,08 %.

Les *Sociaux chrétiens* subissent une lourde défaite dont l'ampleur doit tenir compte du fait qu'ils présentaient une liste mixte, sous le vocable P.S.C. - A.P.B. (Action pour Bruxelles) avec des anciens candidats U.D.R.T. et notamment le seul élu de ce parti dans le Parlement sortant. Si l'on additionne, pour 1985, les pourcentages obtenus par le P.S.C., l'U.D.R.T. et les autres listes chrétiennes francophones (S.E.P. et P.L.C.), on arrive à 15,42 %. La liste P.S.C. - A.P.B. ne recueille que 8,53 %, ce qui marque l'ampleur du recul et le refus de nombreux électeurs des deux composantes de la liste mixte de cautionner cette tenta-

(8) Bruxelles, Anderlecht, Ixelles, Molenbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse, Schaerbeek et Uccle.

tive de cartel électoral. Le C.V.P. pour sa part, contrairement à son recul dans les cantons flamands, retrouve pratiquement son résultat de 1985. Il progresse même légèrement dans quatre des huit cantons bruxellois.

TABLEAU VIII
Elections législatives de 1987 et de 1985
Résultats pour la Chambre des Représentants
Cantons bruxellois

	1987		1985	
	Nombres absolus	%	Nombres absolus	%
Electeurs inscrits	716.144		726.866	
Bulletins déposés	629.165	87,85	644.894	88,72
Blancs et nuls	43.058	6,84	48.632	7,54
Votes valables	586.107	93,16	596.262	92,46
1. Extrême gauche	4.706	0,80	2.071	0,35
2. Communistes	5.851	0,99	7.154	1,20
3. Socialistes		(25,72)		(19,87)
PS	120.952	20,64	88.473	14,84
SP	29.781	5,08	29.985	5,03
4. Sociaux chrétiens		(16,54)		(18,43)
PSC*	49.997	8,53	55.272	9,27
CVP	46.920	8,01	47.968	8,04
Autres listes chrétiennes			6.694	1,12
5. Libéraux		(31,07)		(30,59)
PRL	148.116	25,27	154.798	25,96
PVV	33.971	5,80	27.607	4,63
6. FDF	63.489	10,83	64.980	10,90
7. Autre liste francophone ou wallonne	664	0,11	749	0,13
8. Volksunie	21.477	3,66	20.360	3,41
9. Vlaams Blok	5.877	1,00	6.077	1,02
10. UDRT-RAD	—	—	30.020	5,03
11. Ecologistes		(6,77)		(6,53)
Ecolo	32.415	5,53	32.847	5,51
Agalev	7.246	1,24	6.077	1,02
12. Divers	14.645	2,51	15.130	2,54

* En 1987 : PSC-APB.

Les *Libéraux*, pris dans leur ensemble, progressent très légèrement (+ 0,48 %), mais l'avance est due au P.V.V. qui gagne 1,17 % des voix, tandis que le P.R.L. recule de 0,69 % et se situe à 25,27 %. Ce résultat lui permet cependant de rester le premier parti des cantons bruxellois et figure parmi les meilleurs depuis 20 ans. Les Libéraux ensemble ne retrouvent cependant pas leur maximum de 1965, soit 33,45 %.

Le *F.D.F.* se maintient quasiment à son niveau de 1985 mais, avec 10,83 % des suffrages, il est évidemment bien au-dessous de son record

historique de 1978, où il atteignait 35,45 % des voix. Le F.D.F. demeure le troisième parti des cantons bruxellois.

La *Volksunie* et le *Vlaams Blok* connaissent, également, un quasi *statu quo* et représentent ensemble un peu moins de 5 % des suffrages.

Les *Ecologistes* progressent très légèrement (+ 0,24 %) et ceci surtout grâce à leur composante flamande. En totalisant 6,77 %, ils atteignent leur meilleur résultat législatif, mais ils restent au-dessous de leur niveau « européen » de 1984 (10,01 %). Les résultats des *Ecologistes* sont très semblables dans les huit cantons bruxellois.

Les *listes diverses* recueillent 2,51 % des suffrages. Parmi celles-ci, les listes du Front National et du Parti des Forces Nouvelles, qui peuvent être qualifiées d'extrême droite, recueillent ensemble quelque 11.000 voix, soit 1,88 %. C'est peu de chose en valeur absolue, mais néanmoins plus que l'extrême gauche et les Communistes réunis.

Il est de tradition, pour les cantons bruxellois, de comparer les résultats des listes francophones, néerlandophones et bilingues. Le pourcentage de voix qui se portent sur des listes bilingues diminue d'élection en election et, en 1987, la disparition de l'U.D.R.T. - R.A.D. accélère ce phénomène. Les listes bilingues ne représentent plus que 3,09 % des votes valables. Les listes unilingues francophones recueillent 72,12 % des voix et les listes néerlandophones 24,79 %. Les premières représentent donc 74,4 % du total des listes unilingues, contre 75 % en 1985. Ceci ne mesure pas le pourcentage d'électeurs de l'une et l'autre communauté linguistique dans les 19 communes de l'agglomération, puisque les huit cantons bruxellois comprennent également une quinzaine de communes de la région flamande où la proportion d'électeurs francophones est évidemment moindre. Si l'on fait le même calcul pour les trois cantons de Bruxelles, Molenbeek et Saint-Gilles, qui ne comprennent que des communes de l'agglomération, on constate que les listes francophones représentent 78,54 % du total des voix des listes unilingues. Comme ces trois cantons ne comprennent pas les communes où la proportion des francophones doit être la plus élevée dans l'agglomération (Uccle, les deux Woluwe, Watermael et Ixelles), il est très probable que les votes des électeurs de l'agglomération qui se portent sur des listes francophones, soit de l'ordre de 80 % de ceux qui choisissent une liste unilingue.

Disons enfin que si le taux de mobilité externe est toujours plus élevé à Bruxelles qu'en Flandre ou en Wallonie, il est, en 1987, de 7,96 %, soit beaucoup moins qu'en 1985 et 1981 où il se situait respectivement à 18,30 % et 22,71 %. Il est du même ordre de grandeur qu'en 1974, 1977 et 1978.

III. Quelques considérations générales.

A. LE TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES DIVERSES LISTES.

Nous avons déjà souligné que le nombre d'électeurs inscrits était beaucoup plus élevé dans les cantons flamands que dans les cantons wallons et a fortiori que dans les huit cantons bruxellois. Il n'est donc pas correct de comparer le nombre absolu de suffrages obtenus par les partis flamands d'une part, et par les listes francophones de l'autre. La seule comparaison possible est de rapporter le nombre de voix recueillies par les divers partis, au nombre de votes valables émis dans les arrondissements où ces partis présentaient des candidats. C'est ce que nous avons fait au tableau IX et que nous appelons le *taux de représentativité*.

TABLEAU IX
Taux de représentativité
Nombre de voix par rapport au total des votes valables
des arrondissements où la liste se présentait

	Arrondissements wallons et arrondissements de Bruxelles		Arrondissements flamands et arrondissements de Bruxelles	
Votes valables	2.719.794		4.242.853	
PS	961.429	35,35 %	—	
SP	—		913.975	21,54 %
CVP	—		1.194.687	28,16 %
PSC	491.839	18,08 %	—	
PRL	577.897	21,25 %	—	
PVV	—		709.137	16,71 %
Volksunie	—		494.229	11,65 %
Vlaams Blok	—		116.410	2,74 %
Ecolo	157.985	5,81 %	—	
Agalev	—		275.307	6,49 %
	Arrondissements de Bruxelles et de Nivelles			
Votes valables	1.008.654			
FDF	71.340	7,07 %		

Tous les partis représentés au Parlement, à l'exception du F.D.F., avaient déposé des listes dans les arrondissements flamands et l'arrondissement de Bruxelles pour les uns, les arrondissements wallons et Bruxelles pour les autres. C'est donc vis-à-vis des votes valables de ces deux ensembles de circonscriptions qu'il faut comparer les résultats des diverses listes. Pour le F.D.F., il faut prendre en considération les arrondissements de Bruxelles et de Nivelles.

Ce faisant, on remarque que c'est le Parti Socialiste (P.S.) qui connaît le taux de représentativité le plus élevé : 35,35 % des suffrages valables

des arrondissements où il affrontait l'électeur. Le C.V.P. atteint un taux de 28,16 %, soit nettement moins que le P.S. malgré un nombre absolu d'électeurs supérieur de quelque 233.000. Les socialistes flamands (S.P.) viennent ensuite avec 21,54 % c'est-à-dire pratiquement au même niveau que les libéraux francophones du P.R.L. (21,25 %). Le taux de représentativité des sociaux chrétiens francophones (P.S.C.) s'établit à 18,08 % devançant ainsi celui du P.V.V. (16,71 %).

En dehors des familles traditionnelles, le taux de représentativité tombe à moins de 15 %, mais avec un résultat beaucoup meilleur pour la Volksunie (11,65 %) que pour le F.D.F. (7,07 %). Les Ecologistes atteignent un taux plus élevé dans leur composante flamande Agalev (6,49 %) que dans celle d'Ecolo (5,81 %). Dernier des partis représentés, le *Vlaams Blok* représente 2,74 % du corps électoral face auquel il se présentait.

B. LES RÉSULTATS DE LA MAJORITÉ SORTANTE.

Nous avons souligné dans notre analyse des résultats des élections de 1985, le phénomène rare d'une avance des partis de la majorité sortante. Le fait ne s'est pas reproduit en 1987. Au contraire, les partis sociaux chrétiens et libéraux pris dans leur ensemble, perdent 1,79 % des votes valables du pays entier. Le recul est le plus net en Flandre (— 2,08 %) en raison du fait que les pertes du C.V.P. dépassent les faibles gains du P.V.V. En Wallonie, la majorité sortante régresse de 1,36 % et l'on doit même considérer que l'avance de 0,58 % du P.S.C. est plus apparente que réelle puisque le S.E.P. obtenait 1,42 % des voix en 1985 et ne se représentait plus en 1987. A Bruxelles, le recul des partis de la majorité est de 0,29 %. Ce résultat est cependant également flatté en raison du fait qu'une certaine partie des voix du P.S.C. - A.P.B. provient de l'U.D.R.T. qui représentait 5,03 % en 1985 et ne se représentait plus en 1987.

Si l'on tient compte de la disparition des listes S.E.P. et de l'U.D.R.T. à Bruxe'les, le recul des partis de la majorité sortante atteint presque 3 % pour l'ensemble du pays.

C. LES PARTIS « EXTRÉMISTES ».

Contrairement à d'autres pays européens, la Belgique ne connaît pas de partis « extrémistes » rencontrant un succès électoral d'une certaine ampleur. A l'extrême gauche, les deux partis P.T.B - P.V.D.A. et P.O.S. - S.A.P. auxquels on ajoute le parti communiste, recueillent 2,08 % des suffrages valables. A l'extrême droite, le Front National et le Parti des Forces Nouvelles auxquels on ajouterait les listes U.D.R.T. là où il en reste, recueillent 0,30 % des suffrages. Certes ces listes ne se présentent

pas partout et, dès lors, leur résultat est artificiellement amoindri. Certes aussi, il faut ranger à l'extrême droite une partie, mais une partie seulement, des électeurs du Vlaams Blok (1,90 % pour l'ensemble du pays). Ces deux constatations prises ensemble, nous permettent de dire que l'électorat d'extrême droite doit être du même ordre de grandeur que celui d'extrême gauche, soit quelque 2 %. Ces deux courants réunis attirent donc moins de 5 électeurs sur 100.

Conclusions.

Organisé deux ans à peine après les élections législatives précédentes, le scrutin de 1987, caractérisé par une grande stabilité du corps électoral, aura sans doute un impact politique profond pour l'avenir du pays.

Si le taux de mobilité externe mesure bien l'ampleur des variations des votes des citoyens, les élections de 1987 auront été parmi les quatre plus stables des vingt-deux consultations législatives qui ont eu lieu depuis l'instauration du suffrage universel. Et cependant, en raison d'une part, du recul de la majorité sortante, recul occasionné surtout par les pertes du C.V.P. et d'autre part, du renversement de majorité au Conseil régional wallon et à celui de la Communauté française, la situation politique apparaît comme très différente au lendemain du scrutin du 13 décembre 1987.

L'observateur ne peut qu'être frappé par une asymétrie de comportement électoral au nord et au sud du pays. En Flandre, le parti dominant recule et tous les autres partis gagnent des voix. Tout semble indiquer cependant que la motivation des électeurs qui ont changé de parti entre 1985 et 1987, mais qui, rappelons-le, ne sont pas fort nombreux, était une motivation économique-sociale plutôt que linguistique ou communautaire. Les progrès d'Agalev, du P.V.V. et du S.P. face à un statu quo de la Volksunie, ne s'expliquent guère autrement. Les gains du Vlaams Blok, notamment à Anvers, ont sans doute aussi des motivations sociales (attitude vis-à-vis des immigrés) plutôt que communautaires. En Wallonie au contraire, le parti le plus important progresse très nettement, tandis que les autres reculent ou stagnent. Ici les motivations semblent être multiples : économique-sociales dans le chef d'électeurs faisant confiance au principal parti d'opposition, mais aussi communautaires et inspirées par des considérations liées aux rapports entre Wallons et Flamands dans l'Etat belge en voie de mutation.

Les perspectives politiques apparaissent dès lors comme floues et ce d'autant plus que deux rendez-vous électoraux sont déjà fixés dans les dix-huit mois à venir. Ils concernent les deux niveaux extrêmes des Assemblées élues : le Conseil communal et le Parlement européen.

Summary : Analysis of the general election of 1987 in Belgium.

Organized only two years after the previous general elections, the 1987 poll, characterized by a great stability of the electorate, will probably have a deep political impact on the country's future.

If the rate of external mobility suitably gauges the extent of the citizens' shifts in votes, the 1987 elections will have ranged among the four most stable general elections out of the twenty-two that have taken place since universal suffrage has been introduced. And yet, because of the decline of the outgoing coalition, on the one hand, which is mainly due to the loss suffered by the CVP, and because of the change of majority within the Walloon Regional Council and the French-speaking Community Council, on the other, the political situation appears very different after the 13th December 1987 elections.

The observer can only be struck by the asymmetrical behaviour of the voters in the northern and southern parts of the country. In Flanders, the main party is on the decline while all other parties are winning votes. However, everything seems to show that the motivation of the voters who did not vote twice for the same party in 1985 and 1987, but who, as we said, are not very numerous, was an economic and social motivation rather than a language or community-related one. The gains of Agalev, the PVV and the SP in the face of the Volksunie's status quo cannot be explained otherwise. The gains of the Vlaams Blok, notably in Antwerp, are probably due to social (attitude towards immigrants) rather than community-linked motivations too. In the Walloon Region, on the contrary, the main party is registering an obvious gain, while the other parties are declining or stagnating. In this case, the motivations seem to be numerous: they have a social and economic background on the part of voters who trusted the main opposition party, but they are also community-linked and inspired by considerations that have to do with the relationships between the Walloon and Flemish people in the Belgian State under transformation.

The political prospects then appear uncertain. This is even more true that two other elections are to take place in the next eighteen months. These concern the opposite levels of the elected Assemblies: the municipal Council and the European Parliament.

